

HSBC GLOBAL LIQUIDITY FUND PLC – HSBC EURO LIQUIDITY FUND

Le Fonds promeut des caractéristiques ESG, mais ne s’engage pas à réaliser des investissements durables. Cependant, le Gestionnaire d’investissement examinera toutes les principales incidences négatives obligatoires du règlement SFDR afin d’évaluer leur pertinence pour le Fonds. La Politique d’investissement responsable de HSBC définit l’approche adoptée pour identifier et répondre aux principales incidences négatives en matière de durabilité et la manière dont HSBC tient compte des risques ESG en matière de durabilité, car ils peuvent avoir une incidence négative sur les titres dans lesquels les Fonds investissent. HSBC fait appel à des prestataires de filtrage tiers pour identifier les émetteurs et les gouvernements au parcours opérationnel faible dans la gestion des risques ESG et, lorsque des risques importants sont identifiés, HSBC réalise également un examen ESG approfondi. Les impacts sur le développement durable, y compris les principales incidences négatives pertinentes, identifiés par le filtrage, constituent un facteur clé dans le processus de prise de décision d’investissement.

L’approche adoptée, telle que définie ci-dessus, signifie que les points suivants, entre autres, sont examinés :

- l’engagement des émetteurs en faveur d’une transition vers une réduction des émissions de carbone, l’adoption de principes solides en matière de droits de l’homme et le traitement équitable des employés, la mise en œuvre de pratiques rigoureuses de gestion de la chaîne d’approvisionnement visant, entre autres, à atténuer le travail des enfants et le travail forcé. HSBC accorde également une grande attention à la solidité de la gouvernance d’entreprise et des structures politiques, notamment le niveau d’indépendance du conseil d’administration, le respect des droits des actionnaires, l’existence et la mise en œuvre de politiques rigoureuses de lutte contre la corruption et les actes de corruption, ainsi que la traçabilité des audits ; et
- l’engagement des gouvernements en matière de disponibilité et de gestion des ressources (y compris les tendances démographiques, le capital humain, l’éducation et la santé), les technologies émergentes, les réglementations et politiques gouvernementales (y compris le changement climatique, la lutte contre la corruption et les actes de corruption), la stabilité politique et la gouvernance.

Le Fonds promouvra les caractéristiques environnementales et sociales suivantes :

1. Identification et analyse des caractéristiques environnementales d’un émetteur, y compris, sans s’y limiter, les risques physiques liés au changement climatique et la gestion du capital humain.
2. Pratiques commerciales responsables conformément au Pacte mondial des Nations unies (PMNU).
3. Le Gestionnaire d’investissement cherche à s’engager auprès des émetteurs pour remédier aux lacunes identifiées dans la façon dont ils gèrent les risques ESG et à s’assurer que les émetteurs sont conscients que la performance ESG est prise en compte par le Fonds lorsqu’il décide ou non d’acheter leurs titres.
4. Exclusion des activités visées par les politiques d’investissement responsable de HSBC Asset Management.

Stratégie d’investissement et Proportion d’investissements :

Au moins 51 % des investissements du Fonds sont constitués de titres, instruments et obligations à court terme de bonne notation au moment de l’acquisition pouvant faire l’objet d’investissements dans le cadre de la Réglementation sur les Fonds du Marché monétaire et qui sont utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales et sociales promues de la stratégie d’investissement.

À l’aide des données de plusieurs fournisseurs externes, le Gestionnaire d’investissement détermine un score ESG pour chaque émetteur de l’univers d’investissement du Fonds, composé des scores E, S et G, et pondéré selon un modèle exclusif. Le Gestionnaire d’investissement construira un portefeuille visant à maintenir un score ESG supérieur à la médiane du score ESG moyen de l’univers d’investissement, tel que mesuré par le score MSCI IA.

Le Fonds exclut les investissements dans des émetteurs exerçant des activités commerciales jugées néfastes pour certaines caractéristiques environnementales ou sociales. Il n'investira donc pas dans des émetteurs particulièrement impliqués dans les Activités exclues spécifiques, y compris, sans s'y limiter :

- les **Armes interdites** : le Fonds n'investira pas dans des émetteurs que HSBC considère comme impliqués dans le développement, la production, l'utilisation, la maintenance, l'offre à la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, le stockage ou le transport d'armes interdites ;
- les **Armes controversées** : le Fonds n'investira pas dans des émetteurs que HSBC considère comme impliqués dans la production d'armes controversées ou de leurs composants clés. Les armes controversées incluent, sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à l'uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'il est utilisé à des fins militaires ;
- le **Charbon thermique (expansion)** : le Fonds ne prendra pas part à des introductions en Bourse ou à des financements obligataires primaires par des émetteurs que HSBC considère comme engagés dans l'expansion de la production de charbon thermique ;
- le **Charbon thermique (seuil de revenus)** : le Fonds n'investira pas dans des émetteurs que HSBC considère comme tirant plus de 10 % de leurs revenus de la production ou de l'extraction d'énergie à partir de charbon thermique et qui, selon HSBC, ne disposent pas d'un plan de transition crédible ;
- le **Pétrole et gaz de la région arctique** : le Fonds n'investira pas dans des émetteurs que HSBC considère comme tirant plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction de pétrole et de gaz dans la région arctique et qui, selon HSBC, ne disposent pas d'un plan de transition crédible ;
- les **Sables bitumineux** : le Fonds n'investira pas dans des émetteurs que HSBC considère comme tirant plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction de sables bitumineux et qui, selon HSBC, ne disposent pas d'un plan de transition crédible ;
- le **Schiste bitumineux** : le Fonds n'investira pas dans des émetteurs que HSBC considère comme tirant plus de 35 % de leurs revenus de l'extraction de schiste bitumineux et qui, selon HSBC, ne disposent pas d'un plan de transition crédible ;
- le **Tabac** : le Fonds n'investira pas dans des émetteurs que HSBC considère comme directement impliqués dans la production de tabac ;
- le **PMNU** : le Fonds n'investira pas dans des émetteurs que HSBC considère comme ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU). Lorsque des cas de violations potentielles des principes du PMNU sont identifiés, les émetteurs peuvent être soumis à des vérifications ESG préalables exclusives pour déterminer leur adéquation à l'inclusion dans le portefeuille d'un Fonds.

Le Gestionnaire d'investissement peut s'appuyer sur l'expertise, la recherche et les informations fournies par des fournisseurs de données financières réputés pour identifier les émetteurs exposés à ces Activités exclues.

Méthodologies :

HSBC utilise son propre processus d'investissement systématique exclusif pour mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales promues par le Fonds sont respectées. HSBC utilisera les données fournies par un certain nombre de tiers. Toutes les données utilisées seront vérifiées par le département de recherche approfondie de HSBC Asset Management.

La Politique d'investissement responsable de HSBC, notre Politique d'engagement et notre plan de gérance sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc/responsible-investing

Information importante :

Le présent document est publié conformément aux dispositions de l'article 10 du Règlement SFDR. Il n'est pas de nature contractuelle et ne constitue ni une sollicitation ni une recommandation en vue d'acheter ou de vendre des titres dans une

juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi. Les investisseurs potentiels doivent se reporter au Prospectus et au Document d'information clé (KID) pour obtenir des informations détaillées sur les risques associés.

Si vous avez des doutes quant à l'adéquation de ce produit par rapport à vos objectifs d'investissement et à votre profil de risque, veuillez contacter votre conseiller. Si des incohérences ou des erreurs apparaissent dans les traductions de ce document, veuillez vous reporter à la version anglaise.